

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET  
D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS  
LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

Le **onze décembre deux mil vingt trois**, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, à la salle Audouaire à Saint Agnan en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Frédéric ALLIER, Robert JUGE, Michaël AUDEMARD, Cyrille EYMARD, Alexandre BONNIER et Laurent LEONOFF.

Absent : /

Absents excusés : Monsieur Pascal BRUNET.

Pouvoir : Monsieur Pascal BRUNET à Monsieur Michaël AUDEMARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille EYMARD.

Assistaient également à la réunion : /

**DÉLIBÉRATION N°2023-25**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Votants :	8	Pour :	8	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	---	--------	---	----------	---	--------------	---

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a signé le 15/05/2023, le bon de commande n°2023-2 avec le BEAUR, pour une **Assistance pour la mise en place du Règlement d'Assainissement du Syndicat**.

Diverses modifications y ont été apportées, une nouvelle version a été présentée par BEAUR.

Après avoir procédé à la lecture, le Président propose d'accepter cette dernière version.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** le règlement de service d'assainissement collectif, tel qu'annexé à la présente.

*La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Président soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.*

*Fait et délibéré, mois et an que dessus,*

*Pour copie conforme.*

*Le Président*

